

## REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Spécialité HYGIENE ET ENVIRONNEMENT		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		3						
<b>Sous-épreuve A1 : Mathématiques</b>	<b>U11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve A2 : Sciences physiques et chimiques</b>	<b>U12</b>	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E2 : Épreuve technologique</b>		5						
<b>Sous-épreuve A2 : Sciences et technologies de l'environnement</b>	<b>U21</b>	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve B2 : Etude technique de chantiers</b>	<b>U22</b>	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		9						
<b>Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel</b>	<b>U31</b>	3	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
<b>Sous-épreuve B3 : Conduite de techniques de nettoyage industriel, de nettoyage</b>	<b>U32</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve C3 : Gestion prévisionnelle et suivi de chantier en assainissement ou en nettoyage industriel ou en nettoyage</b>	<b>U33</b>	2	CCF		Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve D3 : Economie-gestion</b>	<b>U34</b>	1	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
<b>Sous-épreuve E3 : Prévention-santé-environnement</b>	<b>U35</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
<b>E5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5						
<b>Sous épreuve E51 : Français</b>	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique</b>	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b> Langue vivante	<b>UF</b>		Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min

(1) dont cinq minutes de préparation

(2). La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention